

■ Évolution contrastée des indicateurs du recouvrement

En mars, les indicateurs du recouvrement affichent une nouvelle fois des variations contrastées. Les impayés et les demandes de délais ont des évolutions divergentes selon la taille de l'entreprise dans un contexte toujours marqué par la montée en charge de la DSN.

Le taux d'impayés des entreprises de moins de 10 salariés est en augmentation de 0,45 point sur un an. Cette hausse intervient deux mois après le paiement de la première échéance trimestrielle de 2017. L'obligation d'entrée en DSN pour cette classe d'entreprises a vraisemblablement engendré quelques difficultés. Parallèlement et pour des raisons analogues, le taux de ponctualité des paiements est en diminution de 2,28 points. En mars, les demandes de délais pour les petites entreprises continuent d'afficher une baisse sur un an glissant (- 5,5 %). La comparaison sur les trois derniers mois connus fait état d'une diminution de 12,9 %. Le niveau des demandes de délais particulièrement bas en février n'a pas entraîné d'effet report sur celui du mois de mars.

Les entreprises de plus de 9 salariés affichent un taux d'impayés en diminution de 0,13 point sur un an. Cette baisse s'explique par une amélioration des impayés quelle que soit la tranche d'effectifs : PME (10 à 249 salariés), grandes entreprises (250 à 1 999 salariés) et très grandes entreprises (2 000 salariés et plus). Parallèlement, le taux de ponctualité des paiements des PME augmente de 0,25 point. En mars, sur l'ensemble des entreprises de plus de 9 salariés, les demandes de délais restent nettement orientées à la hausse (+ 10,1 % sur un an).

Chiffre clé

1,6 million

c'est le nombre d'appels téléphoniques reçus en 2016 à l'Urssaf Ile-de-France

L'Urssaf Ile-de-France, observatoire statistique régional

Au fil des formalités remplies par les personnes physiques ou morales qui déclarent et paient des cotisations et des contributions sociales, les Urssaf collectent des données essentielles sur le tissu économique, l'emploi et les revenus du travail dans leur région de compétence. L'Urssaf Ile-de-France est compétente auprès des acteurs économiques installés dans la région. En 2016, elle a collecté 107 milliards d'euros de cotisations pour financer les prestations de Sécurité sociale.



Indicateurs internes à la gestion de l'organisme

Évolution annuelle à fin mars 2017

Entreprises - 10 salariés

Taux de couverture immédiat - 2,28 pts

Taux des restes à recouvrer + 0,45 pt

Nombre de délais demandés (sur 12 mois glissants) - 5,5 %

Entreprises + 9 salariés

Taux de couverture immédiat * + 0,25 pt

Taux des restes à recouvrer - 0,13 pt

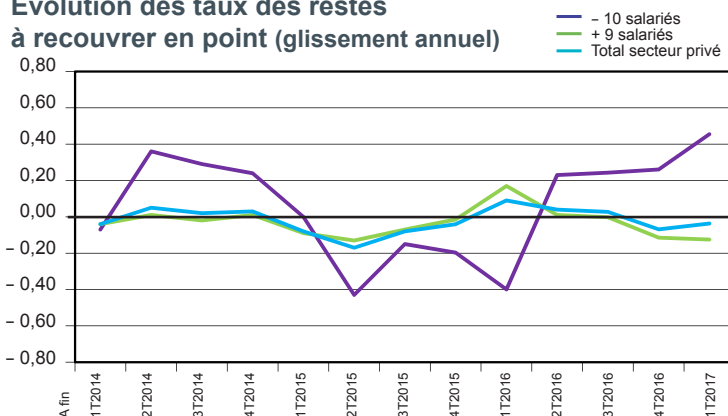
Nombre de délais demandés (sur 12 mois glissants) + 10,1 %

* hors entreprises de plus de 250 salariés

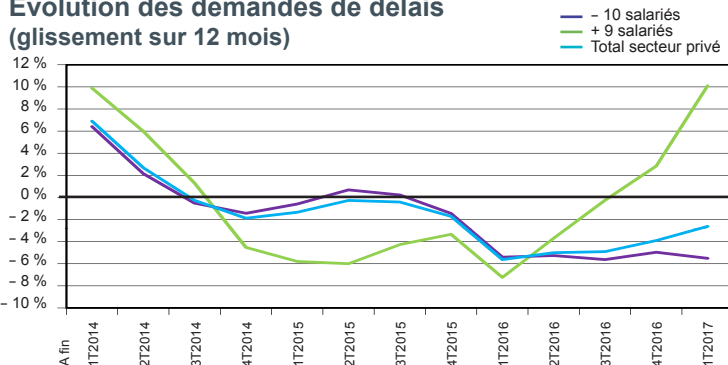
Taux de couverture immédiat : propension des cotisants à régler spontanément leurs cotisations.

Taux des restes à recouvrer : montant des cotisations non soldées par rapport aux cotisations déclarées par les entreprises.

Évolution des taux des restes à recouvrer en point (glissement annuel)



Évolution des demandes de délais (glissement sur 12 mois)



■ La croissance de l'emploi accélère au 4^e trimestre 2016

Au 4^e trimestre, l'emploi salarié privé en Ile-de-France est en hausse trimestrielle de 0,6 %, grâce au secteur tertiaire et à la construction. Plus de 25 400 emplois ont été créés durant ces trois mois. Sur un an, le niveau d'emploi francilien affiche une croissance de 65 100 salariés (+ 1,4 %). Cette augmentation est la plus dynamique observée depuis la crise économique. À fin décembre, l'Ile-de-France signe un nouveau record de salariés dénombrés dans le secteur privé depuis le début de la série (soit l'année 1997). Dans le même temps, l'emploi national augmente à un rythme moins soutenu, soit + 1,2 % sur un an. La masse salariale progresse de 2,6 % sur un an cumulé (+ 2,4 % pour le seul 4^e trimestre), soit une progression analogue à celle observée au plan national (+ 2,4 %). La croissance de la masse salariale s'est maintenue à un niveau élevé toute l'année. Cependant, compte tenu de la progression importante de l'emploi, la croissance du SMPT (salaire moyen par tête) ralentit (+ 1,1 % sur un an), soit une hausse légèrement inférieure à celle observée au niveau national (+ 1,2 %). Le SMPT francilien s'établit à 3 241 euros.

■ Une augmentation conséquente du nombre de DPAE en CDI

À fin janvier, le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) hors intérim est en hausse de 3,7 % sur un an. Cette progression est plus soutenue que celle du mois précédent ; elle découle de la forte croissance des contrats de plus d'un mois alors que celle des CDD de moins d'un mois (+ 2,8 %) demeure moins dynamique. Sur les trois derniers mois connus, la progression du nombre de DPAE est bien moins nette (+ 2,7 %), sous l'effet des CDD de moins d'un mois (+ 2,1 %).

Le nombre de DPAE en CDI enregistre une forte progression sur un an glissant (+ 7,1 %). Cette croissance est la plus forte enregistrée depuis deux ans. Sur les trois derniers mois connus, l'augmentation est même plus dynamique (+ 7,6 %). Les CDD de plus d'un mois stagnent sur trois mois mais continuent d'afficher une forte croissance sur un an (+ 5,2 %).

AVERTISSEMENT. L'introduction depuis mars 2015 de la Déclaration sociale nominative (DSN), qui se substitue notamment au bordereau récapitulatif de cotisations, modifie les informations déclaratives nécessaires au calcul des indicateurs statistiques présentés dans cette publication. La mise en oeuvre progressive du nouveau dispositif, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, pourraient conduire à des révisions plus importantes durant la phase de montée en charge.

Indicateurs calculés sur le champ géographique de l'Ile-de-France

Évolution annuelle à fin janvier 2017

| | |
|---|-----------|
| Nombre total de DPAE (hors intérim) (sur 12 mois glissants) | + 3,7 % |
| Nombre total de DPAE (hors intérim) (sur 3 mois glissants) | + 2,7 % |
| Nombre de CDI (sur 12 mois glissants) | + 7,1 % |
| Poids des CDI dans le total CDI + ensemble des CDD (sur 12 mois glissants) | 15,1 % |
| Nombre de CDD de plus d'un mois (sur 12 mois glissants) | + 5,2 % |
| Poids des CDD de plus d'un mois dans le total CDI + ensemble des CDD (sur 12 mois glissants) | 12,1 % |
| Nombre de CDD de moins d'un mois (sur 12 mois glissants) | + 2,8 % |
| Poids des CDD de moins d'un mois dans le total CDI + ensemble des CDD (sur 12 mois glissants) | 72,8 % |
| Nombre de DPAE en CDI (sur 12 mois glissants) | 1 147 651 |

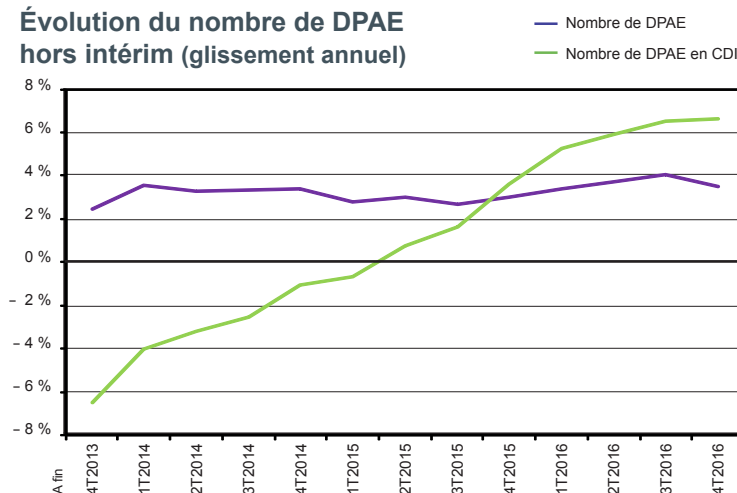
Évolution annuelle à fin décembre 2016

| | |
|--|-----------|
| Effectifs salariés | + 1,4 % |
| Salaire Moyen Par Tête | + 1,1 % |
| Niveau des effectifs privés (données désaisonnalisées) | 4 621 852 |

Évolution annuelle du 4^e trimestre 2016

| | |
|--------------------|---------|
| Assiette salariale | + 2,4 % |
|--------------------|---------|

Évolution du nombre de DPAE hors intérim (glissement annuel)



Évolution de la masse salariale, effectifs et salaires moyens

